



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

La Ministre

Luxembourg, le 19 mars 2019

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
43, bld Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne : Question parlementaire n°374 des honorables Députés Max Hahn et Carole Hartmann concernant l'application «Lebensretter»

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune à la question parlementaire sous rubrique. La version électronique a été transmise à vos services par voie de courriel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina BOFFERDING

Réponse commune de Madame la Ministre de l'Intérieur, Taina BOFFERDING, et de Monsieur le Ministre de la Santé, Etienne SCHNEIDER, à la Question parlementaire n° 374 des honorables Députés Max HAHN et Carole HARTMANN concernant l'application « Lebensretter »

Par le biais de leur question parlementaire, les honorables Députés souhaitent obtenir des précisions au sujet de l'utilisation d'une application permettant de mobiliser des bénévoles pour donner des premiers soins en cas d'un arrêt cardiaque.

La chaîne de survie est essentielle dans la prise en charge de l'arrêt cardiaque. Nombre d'études ont démontré que le taux de survie dépendait de la précocité de la mise en œuvre de la réanimation cardio pulmonaire et du retour à une activité cardiaque fonctionnelle. Il est convenu que chaque minute de retard de prise en charge diminue de 10 % les chances de survie initiale du patient.

Tout d'abord il est utile de mentionner que les ministres sont effectivement au courant de l'existence de telles applications. Outre celle citée par les honorables Députés, il existe une palette de différentes applications ayant le même but, celui de concourir aux premiers secours. Le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) a d'ailleurs été approché par l'Association Française de Premiers Répondants, qui a lancé en octobre 2018 dans le Département de la Moselle, une application de premiers répondants.

Le Danemark a publié une étude dans l'Européen Heart Journal mettant en évidence qu'entre 2001 et 2013, l'augmentation, grâce à un effort intense de formation, de 18 à 60 % d'intervention par un témoin dans la prise en charge d'un arrêt cardiaque avait permis d'augmenter le taux de survie de 5 à 12%. C'est pourquoi le Ministère de la Santé ne peut qu'encourager la mise en alerte de secouristes formés.

En 2012, il y a eu la mise en place du service First Responder, qui est établi à l'heure actuelle dans 61 des 102 communes luxembourgeoises. Les principaux objectifs sont la diminution du temps de latence entre l'alerte et l'arrivée des secours sur le lieu de l'intervention, une meilleure prise en charge du patient et la mise en œuvre des gestes de premiers secours (si besoin avec défibrillateur externe). En 2018, le service First Responder est intervenu lors de 4.531 des 6.387 interventions du SAMU. Il faut noter que le First Responder n'intervient pas seulement lors de réanimations cardiaques, mais aussi pour d'autres urgences vitales. Une application du type « Lebensretter » constitue certainement un outil supplémentaire, qui pourrait servir à diminuer les délais d'une première prise en charge en cas d'arrêt cardiaque, contribuant ainsi à augmenter les chances de survie des personnes en détresse.

La mise en place d'une telle application est certainement à analyser pour le futur. Dans l'immédiat, le CGDIS ne dispose pas des ressources humaines et financières requises pour se charger d'un tel projet. En effet, les efforts du CGDIS doivent se concentrer, dans un premier temps, sur la mise en place des outils informatiques nécessaires au bon fonctionnement interne du CGDIS (notamment le « Portail CGDIS » élément essentiel pour faciliter la gestion de disponibilité des volontaires). Par ailleurs, il y a lieu de soulever, qu'avant la mise sur le marché d'une telle application, il faut au préalable analyser le cadre légal, notamment en ce qui concerne la protection des données, afin de s'assurer des garanties nécessaires pour une mise en place régulière.

Finalement, la mise en place de nouveaux moyens d'alerte ne doit pas masquer que le défi essentiel reste la formation de l'ensemble de la population associée à une répartition géographique raisonnée des défibrillateurs semi-automatiques.